

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de QUINCEY 70000**

Accusé de réception en préfecture  
070-217004332-20240711-D-22-2024-DE  
Date de télétransmission : 16/07/2024  
Date de réception préfecture : 16/07/2024

*Nombre de conseillers*  
en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre, et le onze du mois de juillet à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 3 juillet 2024, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

**Etaient présents :**

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, Mme Fabienne LEMOINE, Mme Séverine CHARLOT, M. Romain MUNIER, M. Pierre ARTAUX, M. Gilles GARDIENNET, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, Mme Annie BAUMLIN, Mme Caroline DORMOY.

**Absents excusés :**

**Ont donné pouvoir :** M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE  
Mme Estelle TURAN à Mme Séverine CHARLOT

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

**OUVERTURE DE SEANCE**

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant :

- Association « Aux Bonheurs des Aristochats » – Demande de subvention

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

**AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL**  
**DE COLOMBE-LES-VESOUL**

**22/2024**

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de l'enquête publique relative à une demande de permis de construire déposée par la SAS Total Energies Renouvelables France pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Colombe-lès-Vesoul, il convient de recueillir l'avis des collectivités avoisinantes, conformément aux dispositions des articles L122-1 V et R122-7 du code de l'environnement.

Cet avis est demandé par la Préfecture de la Haute-Saône.

Vu le Permis de construire N° PC 070 162 23 C0004 déposé le 6 juin 2023 par Total Energies Renouvelables France pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Colombe-lès-Vesoul,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L122-1 V et R122-7,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

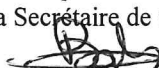
- donne un avis favorable à la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Colombe-lès-Vesoul.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **12 juillet 2024**

Pour copie conforme :  
La Secrétaire de Séance

  
Véronique BATISSE

En Mairie, le **12 juillet 2024**

Le Maire,

  
Bruno BIDOYEN

